

Conseil municipal de Livry-Gargan

Vote du budget de la ville pour 2010

Jeudi 1^{er} avril 2010

interventions de

Pascal Popelin

Premier adjoint au maire de Livry-Gargan
Vice-président du Conseil général

1 IV 10

En réponse à une question de Pierre Perret, conseiller municipal UMP :

Deux raisons à cette baisse des crédits qui vous sont proposés pour faire face aux dépenses de combustibles et de carburants pour l'année. Tout d'abord, dans un contexte budgétaire très tendu, nous avons cherché à nous caler au plus près des dépenses effectivement réalisées en 2009. Vous pouvez vérifier cela en consultant les chiffres du compte administratif de l'année dernière. A chaque fois que cela était possible et semblait réaliste, nous nous sommes rapprochés des dépenses réelles, plutôt que des estimations du budget primitif de l'année dernière. La deuxième raison, c'est notre volonté de recherche d'économie d'énergie, même s'il est difficile d'en évaluer l'impact avec précision. Double vitrage, introduction du photovoltaïque, mode de chauffage, rationalisation du parc automobile : nous regardons tous les postes. Nous avons fait la même chose pour ce qui concerne, par exemple, les dépenses de reprographie ou d'affranchissement. Il convient aussi de considérer qu'il y a, dans ce budget, des objectifs volontaristes. Je compte bien qu'ils soient atteints, mais il est vrai que nous prenons de petits risques. Si l'objectif budgétaire n'était pas atteint, malgré notre vigilance dans le suivi des engagements, il sera toujours possible d'abonder ces lignes par virement, en cours d'exercice. Mais dans ce cas, nos marges seront encore réduites. L'excédent en fin d'année sera alors plus faible, ce qui diminuera d'autant nos capacités d'autofinancement pour l'année prochaine. Si nous avons procédé ainsi, c'est donc par souci de rigueur et pour ne pas être contraints de procéder à une augmentation à deux chiffres de nos taux de fiscalité, comme l'ont fait de nombreuses communes de notre département l'année dernière.

En conclusion du débat budgétaire :

Augmenter la fiscalité n'est pas, pour nous, une fin en soi. Ce n'est pas un but, ni une solution de confort. Nous avons toujours considéré, depuis quinze ans, que c'était l'ultime moyen, quand toutes les autres pistes permettant d'équilibrer le budget communal avaient été exploitées. Voilà pourquoi nous sommes parvenus à maintenir des taux stables dans cette ville, à la différence de beaucoup d'autres, lors de l'établissement des six derniers budgets. Certains pensaient l'année dernière -Gérard Prudhomme en était- que ce choix de la stabilité fiscale n'était pas bien raisonnable. Nous avons pu tenir une année de plus et l'exécution du budget 2009 atteste que nous n'avons pas tort. Mais il n'y a toutefois pas de miracle : quand les dépenses ne cessent d'augmenter et que les recettes baissent, il y a bien un moment où l'équilibre n'est plus possible. Aucune des solutions restant alors ne sont bonnes. Il y a la fuite en avant que constituerait une augmentation déraisonnée du niveau de nos emprunts. Nous nous y refusons. Il y a la piste de la réduction des services rendus à la population. Nous ne l'acceptons pas davantage. Reste l'augmentation de la fiscalité. Nous y recourons à regret et de manière tout à fait modérée.

Il est vrai que pour les gens les plus modestes, cette augmentation -qui représentera pour la part communale entre 30 et 50 € environ- sera lourde, dans la période que nous

connaissons. Mais la réduction des services offerts par la ville serait encore plus préjudiciable à ces populations.

Voilà pourquoi nous avons dénoncé avec force, notamment au moment du débat d'orientations budgétaires, les choix politiques nationaux. Nous ne pouvons en effet accepter d'assumer les conséquences de décisions qui ne sont pas les nôtres. Or, sans le désengagement de l'Etat, nous ne serions pas contraints d'augmenter les impôts locaux !

On ne peut, bien évidemment pas confondre la situation de la ville de Livry-Gargan, avec celle du Conseil général de la Seine-Saint-Denis. Les transferts de charges non compensés aux communes ne sont heureusement pas comparables à ce que les Départements subissent. A situation différente, réponse différente. L'Etat doit 640 millions d'euros, cumulés depuis 2004 au Conseil général. C'est plus qu'intenable. Et l'acte politique qui est posé par son président, ce n'est pas de réclamer les 640 millions d'euros en question en une fois, ce qui ne serait pas raisonnable. C'est d'inscrire 75 millions d'euros, dont nous estimons que le gouvernement pourrait les verser immédiatement, compte tenu de ce à quoi ils correspondent : 36 millions au titre du ticket modérateur que le Département doit rembourser sur la taxe professionnelle, puisque celle-ci est désormais supprimée. Vous reconnaîtrez qu'il est tout de même un peu gros de faire rembourser à une collectivité une partie d'un impôt qui n'existe plus ! A ces 36 millions s'ajoutent 10 millions, correspondant au manque à gagner de la compensation relais, par rapport à ce qu'auraient pu produire les bases départementales 2010 de la taxe professionnelle, supprimée à la hâte par le gouvernement. Les 29 millions restants correspondent au simple maintien du taux d'effort du Département l'année dernière, pourtant déjà inacceptable, en matière de dépenses liées au paiement du RMI et du RSA. Il n'y a donc là rien de déraisonnable, ni d'irresponsable, encore moins de politicien ou d'illégal. Voilà, ce que voulais répondre rapidement à Sébastien Gaspard, s'agissant de ses remarques concernant le budget du Conseil général. Mais j'aurai l'occasion d'y revenir la semaine prochaine, devant l'Assemblée départementale.

Pour ce qui est de la ville de Livry-Gargan, nous ne pouvons pas faire comme d'autres communes de ce département, qui ont commis tellement d'erreurs par le passé, qu'elles ne peuvent plus jamais s'en sortir, même en augmentant chaque année leurs impôts et qui votent chaque année leur budget en déséquilibre, en tendant la sèbile au préfet ! Nous n'en sommes heureusement pas là et tant que nous aurons en charge la gestion de cette ville, nous n'en serons jamais là ! Il nous faut donc prendre nos responsabilités et nous le faisons, en proposant pour la première fois depuis sept ans, une augmentation des taux, limitée à 5,35 %. Mais n'en déplaise aux élus de droite, nous ne nous abstenons toutefois pas d'expliquer à la population qu'elle ne doit pas cette augmentation à notre gestion, mais bien aux décisions du gouvernement. Nous expliquerons à nos concitoyens que s'ils veulent conserver la même qualité de vie, les mêmes prestations de la part de leur service public municipal, si même ils souhaitent -comme ils nous le demandent chaque jour- qu'on améliore les choses, en créant par exemple des places supplémentaires en crèche, nous ne sommes pas des magiciens ! S'il n'y a plus de solidarité nationale, comme c'est le cas pour l'instant, la seule solution est d'utiliser -à regret- le seul levier qui reste disponible, celui de la fiscalité locale.

Gérard Prudhomme a dit tout à l'heure que le budget 2010 progressait, en volume, par rapport à celui de 2009. Il se trompe, parce qu'il ne regarde que le total général. Or la maîtrise des dépenses s'apprécie en regardant l'évolution de la section de fonctionnement. En effet, dans la section d'investissement, il y a un certain nombre de mouvements d'ordre qui ne correspondent pas à des flux réels. Je pense, par exemple, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de l'année dernière, qui s'élève à 4 millions d'euros cette année, contre 2 l'année dernière, compte tenu des cessions foncières qui étaient intervenues en 2008. Je confirme donc ce qu'a dit tout à l'heure M. le maire : le niveau des dépenses de fonctionnement est, pour 2010, en baisse de 1,66 % par rapport à

2009 et ce n'est pas rien. Il a fallu des heures et des heures de réunions et d'arbitrages, avec les élus et l'administration municipale, pour arriver à ce résultat.

Nos collègues de l'opposition se sont aussi interrogés sur la ligne « crédits d'étude ». Pour répondre à leurs interrogations et dissiper leurs éventuelles inquiétudes, je précise qu'on y trouve, par exemple, la programmation du projet de réhabilitation du gymnase Danton ou encore une réflexion sur la meilleure implantation possible de futurs équipements à destination de la petite enfance. On trouve aussi, sur ce type de ligne de crédit, les diagnostics relatifs aux bilans énergétiques de nos bâtiments, qui sont engagés et que nous poursuivons.

Quant aux « honoraires conseils », ils ne sont pas uniquement constitués d'honoraires d'avocat. Figure également sur cette ligne budgétaire la rémunération des cabinets spécialisés que nous missionnons régulièrement, aux fins de recherches d'économies de fonctionnement, sur les consommations de fluides, par exemple. Il y a là aussi les honoraires des cabinets qui nous ont accompagnés dans la recherche d'optimisation des bases fiscales, puisque l'administration de l'Etat a beaucoup de mal à faire spontanément ce travail. Je pense aux logements déclarés vacants, alors qu'ils ne le sont pas. Le principe de rémunération de ces cabinets est simple : la première année qui suit leur diagnostic, ils empochent environ la moitié de l'économie réelle ou de la recette nouvelle qu'ils ont permis d'obtenir. Les années suivantes, l'intégralité du bénéfice de leur travail demeure acquise à la commune. Cette intervention a permis une augmentation substantielle de nos bases l'an passé. Il convient donc de régler le prestataire cette année, sur la base des résultants obtenus. Voilà donc une dépense ponctuelle, qui produit durablement ensuite, une recette bien plus conséquente. Je vous confirme toutefois qu'une action juridique est bien menée à l'initiative de M. le maire contre la décision du STIF ayant arrêté les itinéraires restant à l'étude dans le cadre du projet de débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Mais, vous l'aurez compris, ce ne sont pas ces frais de justice qui sont à l'origine de l'augmentation de la ligne « honoraires conseils ».

J'en reviens aux considérations générales. Sébastien Gaspard nous dit que chaque année nous infligeons la même rengaine, en dénonçant le désengagement de l'Etat. Je lui réponds que, malheureusement, chaque année, depuis maintenant huit ans, le gouvernement nous inflige la même politique, en franchissant un cran supplémentaire. Au bout d'un moment cela devient très compliqué. A force de raboter, on arrive à l'os ! Même rengaine, dites-vous ? Mais pas augmentation des taux chaque année. Nous ne nous résignons à proposer une augmentation des taux que lorsqu'il n'est plus possible de faire autrement. Chaque année, les marges diminuent progressivement en raison des décisions du gouvernement. Chaque année, nous vous le démontrons, chiffres à l'appui. Si les recettes de l'Etat diminuent, il arrive un moment où il faut bien prévoir l'augmentation d'autres recettes pour parvenir à l'équilibre. Gérard Prudhomme préconisait lui-même l'augmentation dès l'année dernière, mais nous avons pu faire sans. Etait-ce une « bombe à retardement », comme vous semblez le dire ? Cela l'aurait été si nous avions généré une dette folle, ce qui n'est pas le cas. Cela l'aurait été si nous avions taillé, au point de les sacrifier, dans les investissements, ce que nous n'avons pas fait non plus. Cela le serait, si nous avions laissé en fin d'exercice des factures « dans le tiroir », ce qui n'est pas le genre de la maison. Cela le serait si nous nous étions retrouvés en fin d'exercice en situation d'épargne négative, si nous n'arrivions plus à rembourser le capital de notre dette avec nos ressources propres. Vous avez pu constater qu'il n'en était rien. Nous avons donc eu raison de ne pas augmenter les impôts l'année dernière. Et voilà pourquoi nous sommes crédibles quand nous affirmons qu'il est impossible de ne pas le faire cette année !

Sur la taxe professionnelle, il est exact que cette année, la compensation relais nous permet de disposer de l'effet base et donc de ne pas perdre, voire de gagner un peu. Deux raisons à cela : notre politique dynamique de développement économique qui a permis une

progression des bases de 7 % à Livry-Gargan, contre 4 % en moyenne dans le département. Et la sagesse qui a été la nôtre, de ne pas augmenter les taux depuis 2003. Nous avons pu ainsi bénéficier de la compensation relais la plus avantageuse. Il n'en demeure pas moins que cette réforme constitue une perte d'autonomie considérable pour la commune. Parce que si nous avions pu procéder à une augmentation des taux de taxe professionnelle 2010, en même temps qu'à une augmentation des taux des impôts payés par les ménages, nous aurions pu mieux répartir l'effort nécessaire et nous aurions pu faire moins que les 5,35 % que nous sommes contraints de proposer. D'autre part, si nous sommes rassurés pour 2010, 2011 sera l'année de toutes les incertitudes. Je suis prêt à parier qu'avec les trois nouveaux prélèvements créés par le gouvernement pour remplacer la taxe professionnelle, on aboutira au résultat suivant : les entreprises paieront plus et les collectivités territoriales percevront moins ! Cherchez l'erreur. Nous en reparlerons.

En repoussant le vote du budget de deux semaines, avons-nous fait une opération électorale, comme nous en accuse l'opposition municipale ? M. le maire a déjà répondu sur ce point et, franchement, quand on regarde les résultats des dernières élections régionales, nous n'avions pas besoin de cela ! D'ailleurs, nous connaissions la date des élections quand nous avons fixé la date du Conseil municipal au 18 mars. Je le répète donc, si nous avons été contraints de différer le vote du budget, c'est tout simplement parce que l'Etat a mis un temps particulièrement et inhabituellement long à nous communiquer des chiffres essentiels, qui nous manquaient pour ajuster l'équilibre. A ce jour d'ailleurs, nous n'avons toujours pas de nouvelles du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) qui représente tout de même environ 1,3 millions d'euros. La notification ne nous est pas encore parvenue. Si nous n'étions plus éligibles, il nous faudrait enlever plus de 600 000 € de recettes et donc de dépenses, lors d'une prochaine décision modificative. Et ce n'est pas le maire de Livry-Gargan qui a autorisé les collectivités territoriales à voter cette année leurs budgets jusqu'au 15 avril, quand ils doivent habituellement le faire avant le 31 mars. C'est le législateur. Ne voyez donc pas d'opération électorale, là où il n'y a en fait que l'incapacité du gouvernement à notifier ses décisions dans un délai raisonnable.

Je veux aussi dire à Sébastien Gaspard nous ne nous sommes pas engagés à ne pas augmenter les impôts. Il confond avec la promesse de Mme Pecresse lors de la campagne régionale, dont chacun a pu mesurer l'impact sur les électrices et les électeurs. Pour notre part, lors des élections municipales, nous nous sommes engagés -en gestionnaires responsables- à maîtriser l'évolution de la pression fiscale et c'est ce que nous faisons !

Je terminerai par la « double peine », que vous nous accusez d'infliger aux Livryens. Pour nos concitoyens, M. Gaspard, la « double peine », c'est d'avoir à payer les franchises médicales, les augmentations des carburants, du gaz... et de devoir payer en plus la baisse des impôts consentie aux plus riches parmi les plus riches. La double peine c'est de subir des augmentations de fiscalité locale pour compenser un désengagement de l'Etat qui sert à payer le bouclier fiscal, les 70 milliards de niches fiscales auquel le gouvernement se refuse obstinément à toucher après les avoir créées. La double peine, c'est de voir les services publics démantelés pour financer la baisse, pour 2,5 millions d'euros, de TVA dans la restauration, sans que les additions ne s'en ressentent pour le consommateur !

Et vous, M. Gaspard, vous venez nous parler d'une baisse que quelques euros de la subvention à la caisse des écoles ! Sachez que la bonne gestion, quand il y a un reliquat au terme d'un exercice, c'est d'adapter le montant de la subvention l'année suivante. Sachez que la caisse des écoles n'a jamais eu à refuser une intervention pour cause de manque de crédits.

Quant à votre amendement, auquel vous avez consacré un bien long dégagement, sans doute pour meubler et dissimuler votre difficulté à parler du budget communal, il est tout simplement hors sujet. Permettez-moi tout d'abord de vous dire que lorsque l'on amende un

texte, c'est que l'on envisage de le voter. Je n'ai pas cru comprendre que telle était votre intention, s'agissant du budget. Pour le reste, rassurez-vous, si nous avons besoin de stagiaires, nous ferons le nécessaire et nous savons parfaitement lire le Code du travail sans votre bienveillant concours ! Nous n'aurions pas, non plus, besoin d'enlever 400 € sur les frais de représentation de maire pour couvrir cette dépense, comme vous le suggérez.

Pour conclure et d'une manière générale, je déplore que les « propositions » budgétaires contenues dans votre intervention ne soient pas à la hauteur des enjeux auxquels notre ville est confrontée. Elles se résument, en fait, à nous suggérer de mettre un peu de crème solaire, quand il est nécessaire, en fait, de faire face à une fournaise !